



Le Vieux-Montréal : un quartier au passé et au présent montréalais



Mémoire présenté par

Louise Harel
Chef de Vision Montréal

François Robillard
Conseiller de ville du district Saint-
Jacques, arrondissement Ville-Marie

Véronique Fournier
Conseillère de ville du district Saint-Henri-La Petite-Bourgogne-
Pointe-Saint-Charles

Dans le cadre de la consultation publique de l'OCPM sur le
Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal : Perspective 2017

18 février 2013

À propos de l’auteur

L’Opposition officielle de la Ville de Montréal est composée de 18 élus de Vision Montréal, dont trois maires d’arrondissement. La chef de Vision Montréal et de l’Opposition officielle est Mme Louise Harel. Ce mémoire a été rédigé par Myriam St-Denis, consultante en urbanisme, en collaboration avec Sarah Gagnon-Turcotte, attachée politique au cabinet de l’Opposition officielle.

Image en couverture : © Ministère de la Culture et des Communications, Pierre Lahoud, 2004

Pour nous suivre :

 visionmtl.com  twitter.com/visionmontreal  facebook.com/visionmontreal

Table des matières

Le Vieux-Montréal : un quartier au passé et au présent montréalais

Recréer les liens avec les quartiers adjacents	2
1.1 Recouvrir l’autoroute Ville-Marie	2
1.2 Développer le Vieux-Port et le Havre de Montréal de manière cohérente	3
Un espace vivant et habité	4
2.1 L’espace environnant le métro Champ-de-Mars comme pôle de service	5
2.2 Quatre saisons	5
2.3 Stratégie de mise en valeur des terrains vacants	6
2.4 Se déplacer dans le Vieux-Montréal	6
2.5 La quiétude et la sécurité des résidents	8
Le Vieux-Montréal : une histoire à raconter	8
3.1 Des circuits historiques à l’image de notre contemporanéité.....	8
3.2 La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel.....	9
3.3 Un futur site du patrimoine mondial de l’UNESCO.....	9
Conclusion	10
Annexe 1 - Liste des recommandations	11

Le Vieux-Montréal : un quartier au passé et au présent montréalais

Vision Montréal est heureux de participer à la consultation publique sur le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal : Perspective 2017*. Le Vieux-Montréal, l'un des premiers sites fortifiés en Amérique du Nord, est un secteur ayant une valeur historique et patrimoniale exceptionnelle. Sa valeur est d'autant plus grande qu'il accueille également diverses fonctions commerciales, institutionnelles, touristiques et résidentielles.

Le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* que propose la Ville de Montréal a pour but de remplacer le précédent *Plan d'action pour le Vieux-Montréal*, datant de 1998. La Direction de la culture et du patrimoine (DCP) de la Ville de Montréal désire actualiser l'ancien plan et placer le site patrimonial de Montréal au cœur des célébrations entourant le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017. Le nouveau *Plan* propose une planification et un encadrement des interventions publiques et privées en trois axes : le milieu de vie, le patrimoine et le tourisme.

C'est dans la foulée de ce projet d'envergure que Vision Montréal tient à exprimer ses recommandations. Dans l'ensemble, nous appuyons les grandes orientations du *Plan*. Toutefois, nous souhaitons bonifier de nos propositions trois dimensions qui nous semblent absentes ou incomplètes dans le *Plan* actuel. D'abord, nous soulèverons l'importance de recréer des liens entre le Vieux-Montréal et les quartiers adjacents. À cette fin, nous mettons notamment sur le **recouvrement de l'autoroute Ville-Marie** comme projet structurant. Ensuite, nous traiterons de la présence non négligeable des résidents du quartier et de la vision du Vieux-Montréal en tant que « **quartier habité** ». Finalement, nous suggérerons de miser sur l'histoire afin de mettre en valeur notre patrimoine bâti et culturel selon une trame narrative proprement montréalaise. Le **projet d'inscription du Vieux-Montréal à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**, initié en 2001, sera proposé comme l'un des projets porteurs en ce sens.

1. Recréer les liens avec les quartiers adjacents

La planification est un outil indispensable en matière d'aménagement afin de s'assurer que les interventions soient bien encadrées et adaptées aux usagers du quartier, c'est-à-dire les résidents, mais également les visiteurs. Pour ce faire, nous devons porter une attention particulière à la dynamique que le Vieux-Montréal entretient avec ses quartiers limitrophes. Le Vieux-Montréal est ceinturé notamment par Griffintown, le Quartier international, le Quartier chinois et le Quartier de la santé (CHUM). Toutefois, une barrière importante existe entre ces divers secteurs et le Vieux-Montréal, soit l'autoroute Ville-Marie.

1.1 Recouvrir l'autoroute Ville-Marie

À plusieurs reprises, Vision Montréal a affirmé l'importance de planifier les aménagements urbains selon une vision d'ensemble du secteur d'intervention qui tient notamment compte des liens qui l'unissent aux quartiers adjacents. Nous avons notamment plaidé pour une telle vision d'ensemble lors des planifications portant sur le secteur Griffintown, le Quartier latin et le Quartier de la santé. La planification du Vieux-Montréal doit également s'inscrire dans une vision d'ensemble visant à accroître la cohésion du tissu urbain montréalais. La première étape pour ce faire est de reconnaître l'importance unique offerte par le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie pour retisser les liens entre le Vieux-Montréal et le Centre-ville.

Le Plan mentionne sans équivoque l'importance du recouvrement de l'autoroute pour la mise en valeur de tout le secteur du Vieux-Montréal¹. Il reconnaît le rôle joué par le recouvrement du segment ouest dans le

¹ « Le renforcement des liens fonctionnels et physiques entre cette vaste partie de la ville [le secteur nord] et le quartier historique est primordial pour la mise en valeur de celui-ci. Le développement des terrains bordant l'autoroute, voire le recouvrement de celle-ci entre les rues Saint-Urbain et Sanguinet constitueront des gestes indispensables à cette fin » (page 41).

développement du Quartier international et le rétablissement de liens entre ce quartier et le Vieux-Montréal². Il souligne également les obstacles à un milieu de vie de qualité qu'impose cette large cicatrice urbaine aux citoyens du quartier et d'ailleurs³. Malgré ces constats, le Plan ne recommande pas le recouvrement de l'autoroute et se contente de viser la relocalisation de la bretelle coin Sanguinet et Saint-Antoine afin de réaménager les environs de la station de métro Champ-de-mars et de rétablir la continuité entre les rues Sanguinet et Gosford.

Nous croyons plutôt que le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie doit être perçu comme une opportunité sans précédent pour créer une nouvelle trame urbaine au sein de laquelle des espaces verts qui font défaut dans le secteur ou des services nécessaires à la population pourront être intégrés, en plus de rétablir les liens longtemps brisés entre le Vieux-Montréal et le Centre-ville. La création de cette nouvelle trame urbaine aura des répercussions positives directes en reconnectant le Vieux-Montréal avec les quartiers limitrophes. On améliorera ainsi l'accessibilité, la fluidité et les échanges avec le quartier. Rappelons qu'en 2006, une étude de faisabilité portant sur le recouvrement jusqu'à la rue Amherst dans le Quartier de la santé, évaluait les retombées potentielles à plus d'un milliard de dollars et le coût de recouvrement et d'aménagement à quelques 400 millions de dollars.

Une deuxième étude de faisabilité, commandée en 2008 par le ministère des Transports et la Ville de Montréal, et portant sur la faisabilité technique du recouvrement de l'ensemble de l'autoroute Ville-Marie vers l'est, de la rue Saint-Urbain jusqu'à l'avenue De Lorimier, n'a toujours pas été dévoilée. Cette étude doit être révélée rapidement avant que des investissements majeurs ne soient effectués dans le secteur.

RECOMMANDATION 1 : Vision Montréal recommande que l'étude de faisabilité du recouvrement de l'ensemble de l'autoroute Ville-Marie vers l'est soit rendue publique dans les meilleurs délais.

RECOMMANDATION 2 : Vision Montréal recommande l'intégration du projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*, afin d'élaborer une vision complète du Centre-ville de Montréal.

1.2 Développer le Vieux-Port et le Havre de Montréal de manière cohérente

Le dernier secteur qui ceinture le Vieux-Montréal, mais non le moindre, est le Vieux-Port. Lien direct avec le fleuve, le Vieux-Port inscrit le Vieux-Montréal dans l'ensemble plus large qu'est le Havre de Montréal et son histoire maritime et portuaire. Néanmoins, le Vieux-Montréal peine à affirmer son caractère riverain et portuaire et l'histoire qui y est reliée. Comme l'indiquait la Table de concertation du Vieux-Montréal en 2008 :

*L'eau est l'élément fondateur de Montréal; ce coin de terre s'est développé parce qu'il était situé sur le rivage d'un fleuve. Le développement du terrain de l'ancien port, en ce qui est aujourd'hui le Vieux-Port, donne maintenant un accès visuel au fleuve, mais l'eau et l'activité maritime sont souvent perçues comme un élément négligeable d'animation du quartier.*⁴

Dans l'imaginaire de bien des Montréalais, de Québécois ou de visiteurs étrangers, le Vieux-Montréal et le Vieux-Port forment un tout. La relation que le Vieux-Montréal entretient avec le Vieux-Port est cruciale, tant

² « La création de ce secteur distinctif de la ville [le Quartier international], à la rencontre de l'ancien centre financier de la rue Saint-Jacques et du centre des affaires, a permis d'amorcer le désenclavement du Vieux-Montréal. La continuité de la trame urbaine — interrompue par le creusement de l'autoroute Ville-Marie et les démolitions qui ont suivi — a été partiellement rétablie par l'agrandissement du Palais des congrès, la construction du bureau principal de la Caisse de dépôt et placement du Québec et le réaménagement du domaine public allant du square Victoria jusqu'au boulevard Saint-Laurent. La place Jean-Paul-Riopelle, récemment aménagée en front du Palais des congrès, constitue désormais une superbe porte d'entrée du Vieux-Montréal » (page 24).

³ « de nouveaux développements dans les quartiers limitrophes ont entraîné l'apparition de commerces et de services dits « de proximité » qui sont accessibles aux résidents et aux usagers du Vieux-Montréal. Toutefois, pour s'y rendre, les piétons doivent emprunter des parcours dont l'échelle et les qualités urbaines n'offrent pas une expérience des plus agréables — par exemple, traverser le corridor de l'autoroute Ville-Marie » (page 29).

⁴ *Le Vieux-Montréal 2017 : L'art de vivre montréalais dans une collection historique inscrite dans la modernité*, Table de concertation du Vieux-Montréal, octobre 2008, p. 6.

pour l'identité du secteur et de son histoire que pour les activités qui s'y déroulent tout au long des saisons. Il nous semble donc important de resserrer et d'affirmer ces liens, notamment par le biais d'une participation active de la Ville de Montréal dans la prise de décision affectant le Vieux-Port, de même que dans l'aménagement plus global du Havre de Montréal.

La Société du Vieux-Port de Montréal (SVPM) a été récemment dissoute et la gestion du Vieux-Port et de ses activités a été confiée à la Société immobilière du Canada (SIC). Bien que cette société d'État a par le passé adopté une pratique exemplaire en matière de consultation et de développement – pensons au développement Benny Farm et aux Bassins du Nouveau Havre –, nous demeurons préoccupés de ce changement de gouvernance, n'étant pas informés des orientations qui guideront la SIC dans sa gestion du Vieux-Port. La SIC possède par ailleurs de nombreux autres terrains situés dans le territoire du Havre de Montréal. Nous croyons qu'il est essentiel que la Ville de Montréal puisse collaborer avec les différentes institutions présentes dans le Havre de Montréal afin de participer activement à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

À la suite du Sommet de Montréal en 2002, la Ville créait la Société du Havre afin de développer une vision pour le développement du Havre de Montréal. En 2004, la Société du Havre déposait un plan de développement et d'aménagement du Havre intitulé *Vision 2025 : La ville et son fleuve – Une proposition d'avenir*⁵. Ce plan, comme l'illustre l'image ci-contre, touche un très vaste secteur, dont le Vieux-Montréal et le Vieux-Port font partie.



Cette vision a été réaffirmée lors des consultations publiques préalables aux célébrations entourant le 375^e anniversaire de Montréal. Une des orientations fortes qui se sont dégagées est le désir de mettre en valeur le patrimoine maritime montréalais et d'améliorer l'accès des citoyens au fleuve. Pour ce faire, la ville doit faire donc preuve de leadership en proposant des projets qui amélioreront l'accès au fleuve (plages urbaines, marina, belvédères, etc.) et en établissant des canaux de collaboration solides entre l'administration municipale et les partenaires présents dans la gestion du Havre (Société immobilière du Canada, Société du parc Jean-Drapeau).

RECOMMANDATION 3 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal travaille en collaboration avec la Société immobilière du Canada et la Société du parc Jean-Drapeau afin d'établir une structure de gouvernance partagée lui permettant de contribuer à la planification des aménagements et d'établir les orientations de programmation du Vieux-Port et du Havre de Montréal.

2. Un espace vivant et habité

Le Vieux-Montréal se démarque par son caractère multifonctionnel. Lieu touristique d'importance, il est également un espace résidentiel, commercial, administratif et institutionnel, accueillant de nombreux lieux muséologiques, culturels et religieux. Les multiples vocations du quartier soulèvent donc une série d'enjeux. Le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* illustre bien cette diversité en identifiant trois axes de développement du quartier : le milieu de vie, l'identité du secteur et le Vieux-Montréal en tant que destination touristique. Dans cette section, nous nous attardons spécifiquement à ce premier volet, soit au Vieux-Montréal comme milieu de vie.

Le Vieux-Montréal attire des gens intéressés à vivre dans un lieu de grande valeur patrimoniale, à proximité du Centre-ville. Selon le plus récent profil socio-économique du Vieux-Montréal (2009), le Vieux-Montréal compte

⁵ La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain présentement en cours est une des premières étapes de ce plan.

3478 habitants en 2011 et plus de 6000 en incluant ses faubourgs. De 2001 à 2011, le Vieux-Montréal a connu une hausse de sa population de 33%, en incluant les faubourgs, on constate une hausse de 108% !⁶ De plus, de nombreux projets immobiliers, en périphérie ou au cœur même du quartier, continueront de faire croître le nombre de résidents au cours des prochaines années.

Afin d'améliorer la qualité de vie du secteur, Vision Montréal considère que les Montréalais doivent pouvoir s'approprier cet espace. Nous souhaitons donc favoriser les interventions qui feront du Vieux-Montréal un espace vivant et habité et mettront à profit sa valeur d'usage pour les résidents du quartier. Nous désirons éviter que ce lieu soit conservé comme un « espace muséal ». Il faut plutôt miser sur des projets d'intervention qui établiront un équilibre en respect avec la valeur patrimoniale du secteur et les besoins des résidents. Nous recommandons divers moyens visant ces objectifs.

2.1 L'espace environnant le métro Champ-de-Mars comme pôle de service

Le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* propose des interventions pour le réaménagement de l'espace environnant la station de métro Champ-de-Mars et la réfection du domaine public environnant. Actuellement, ces lieux sont peu accueillants, voire non sécuritaires, pour ceux qui les fréquentent. Vision Montréal approuve les orientations du *Plan* concernant le réaménagement de cette zone. Cependant, nous tenons à ce que les projets y intègrent un pôle de services pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs étrangers.

Le secteur environnant la station Champ-de-Mars est en effet propice à une offre de services de proximité diversifiée. Ces derniers pourront servir notamment aux résidents du quartier et aux travailleurs puisque la station de métro Champ-de-Mars est l'une des portes d'entrée principales du Vieux-Montréal. De plus, ce secteur accueillera prochainement une série de projets d'envergure à proximité, tels que le CHUM et le Centre de recherche du CHUM.

RECOMMANDATION 4 : Vision Montréal recommande que le nouvel aménagement de la station de métro Champ-de-Mars et de l'espace environnant intègre un pôle de services pour les usagers du secteur.

2.2 Vivre au gré des quatre saisons

Plusieurs intervenants ont soulevé l'absence d'activités hivernales dans le Vieux-Montréal. Vision Montréal est également préoccupé par cet élément et demeure conscient des défis d'aménagement occasionnés par les conditions climatiques en hiver. Pourtant de plus en plus d'activités hivernales tenues dans le quartier connaissent un excellent succès tel qu'Igloofest ou le plus récent village de pêche blanche établi sur la glace du bassin du Quai de l'horloge.

Nous suggérons donc que la Ville de Montréal collabore avec le milieu afin de déterminer des projets porteurs pour le secteur et une stratégie de mise en œuvre afin que le Vieux-Montréal demeure un quartier dynamique et vivant à l'année. À cette fin, la Table de concertation du Vieux-Montréal nous semble un acteur incontournable.

RECOMMANDATION 5 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal, en collaboration avec le milieu, dont la Table de concertation du Vieux-Montréal, détermine une stratégie visant à animer le quartier tout au long de l'année, incluant la période hivernale.

⁶ Portrait socio-économique du Vieux-Montréal, 15 janvier 2009, en ligne : http://www.vieux.montreal.qc.ca/images/pdf/soc_econ.pdf

2.3 Une stratégie de mise en valeur des terrains vacants

Dans le Vieux-Montréal, nous retrouvons plus de vingt-deux terrains vacants. Pour l'instant, la plupart d'entre eux sont exploités comme parcs de stationnement commerciaux. Selon le *Plan*, la Ville désire non seulement « accélérer la construction de terrains de propriété municipale », mais également « mettre sur pied une stratégie incitative pour le développement des terrains privés », notamment « une stratégie de promotion et de soutien à la construction d'immeubles résidentiels sur les terrains vacants »⁷. Vision Montréal est favorable à une valorisation de ces terrains. Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence de miser uniquement sur la construction.

Il pourrait être plus bénéfique pour le secteur si certains de ces terrains étaient transformés en parcs ou en espaces publics. La création d'espaces verts et de lieux de rencontre contribue fortement à la qualité de vie d'un quartier. Ces interventions du domaine public vont de pair avec les initiatives de verdissement de l'espace proposées dans le *Plan*. De plus, la présence de parcs, disponibles pour tous, demeure un service gratuit pour les usagers et favorise la convivialité et les interactions sociales.

C'est pourquoi Vision Montréal estime que la Ville devrait procéder à une évaluation des terrains vacants afin de déterminer lesquels pourraient être propices à la création d'espaces publics, pour le profit de tous les usagers du quartier, dont les résidents et les visiteurs étrangers.

RECOMMANDATION 6 : Vision Montréal recommande que la valorisation des terrains vacants du Vieux-Montréal donne lieu à la création d'espaces publics et de parcs.



Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal

2.4 Se déplacer dans le Vieux-Montréal

Les rues étroites et le cadre bâti dense du Vieux-Montréal en font aujourd'hui un lieu propice pour le transport actif. La marche et le vélo demeureront toujours des moyens privilégiés pour découvrir le Vieux-Montréal. Les piétons et les vélos y circulent facilement, ce qui en retour rehausse l'attractivité du quartier. D'un autre côté,

⁷ Pages 30 et 59 du Plan.

le Vieux-Montréal est caractérisé par de nombreux défis de mobilité.

L'augmentation constante de l'utilisation du vélo exige que la Ville déploie davantage de stationnements pour vélo afin d'encourager un grand nombre d'utilisateurs à choisir ce mode de transport. L'exiguïté des rues du Vieux-Montréal pose des défis à cet égard auxquels il faudra répondre.

Dans un même ordre d'idée, le manque de stationnement dans le secteur requiert de la Ville des solutions innovatrices. Dans un premier temps, la Ville pourrait réduire la pression sur l'offre de stationnement en haussant l'offre de stationnement pour les services d'autopartage et en développant l'offre de services de taxi. La création de stationnements souterrains, notamment afin de répondre aux besoins des résidents, doit également être envisagée. Dans un deuxième temps, des efforts plus grands devront être déployés afin d'améliorer la desserte en transport collectif du secteur et ainsi encourager un transfert modal des usagers. Si la Ville continue de miser sur la croissance du nombre de résidents dans le secteur, elle devra démontrer une volonté claire à cet égard. Actuellement, le parcours de la 715, en périphérie du quartier, ne répond pas à la demande. L'entrée en service d'ici la fin 2013 de Midibus par la STM permettra éventuellement d'offrir des parcours de proximité à l'intérieur du Quartier, ce qui est un pas dans la bonne direction.

L'accessibilité universelle est également un enjeu de taille pour ce secteur. Non seulement les revêtements de sol créent des conditions particulièrement difficiles pour les personnes circulant en chaises roulantes, utilisant une canne ou marchant avec une poussette, mais de plus la majorité des établissements privés et publics sont uniquement accessibles par le biais d'un escalier. La Ville devra réfléchir aux divers moyens à sa disposition pour améliorer l'accessibilité tant des lieux publics que privés du secteur.

Finalement, nous souhaitons souligner l'orientation du *Plan* en faveur des « zones auto-piétons ». Vision Montréal s'est déjà prononcé en faveur d'un nouveau type d'aménagement urbain qui permet aux différents usagers du réseau viaire, autant les piétons, les personnes à mobilité réduite, les cyclistes, les automobiles que les véhicules du transport collectif, de cohabiter de manière harmonieuse et sécuritaire, évitant les conflits d'usage de l'espace public. Ce type d'aménagement de l'espace public est appelé en Europe, où il a été adopté par plusieurs villes, la **zone de rencontres**. Dans ces zones



clairement identifiées, les piétons, cyclistes et autres usagers peuvent circuler librement au milieu de la chaussée avec les véhicules motorisés. Un grand principe permet de gérer les conflits entre les différents usagers des zones de rencontres : la priorité est donnée à l'utilisateur le plus vulnérable et en tout premier lieu au piéton. Nous invitons la Ville à mieux définir ces « zones auto-piétons » en s'inspirant des zones de rencontres de manière à bien indiquer la priorité accordée aux piétons et à leur sécurité.

RECOMMANDATION 7 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal produise un bilan de microparcours du Plan sectoriel de gestion des déplacements dans le Vieux-Montréal 2010-2017 afin de pouvoir corriger le tir au besoin.

RECOMMANDATION 8: Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM, continue d'améliorer l'offre de transport en commun, notamment de proximité, pour le quartier.

RECOMMANDATION 9: L'élaboration de ce bilan devrait également être l'occasion de procéder à une réflexion sur le stationnement, explorant des solutions novatrices pour le secteur dont les stationnements pour vélos, le stationnement réservé à l'autopartage, les stationnements souterrains et les aires d'attente pour les taxis.

RECOMMANDATION 10 : Vision Montréal recommande que les zones piétons-auto soit définies comme des zones de rencontre afin de garantir la sécurité maximale des différents usagers.

2.5 La quiétude et la sécurité des résidents

Le Vieux-Montréal est non seulement un quartier résidentiel, mais également un quartier touristique accueillant plusieurs millions de visiteurs par année. Face aux diverses fonctions présentes dans le secteur, il est toujours souhaitable de rechercher le meilleur équilibre. D'autant plus que la trame urbaine exiguë oblige une cohabitation de proximité entre les diverses activités du quartier. L'Association des résidents du Vieux-Montréal souligne notamment des nuisances par rapport au bruit nocturne et aux comportements de certains usagers, en particulier à la sortie des bars.

La quiétude et la sécurité des résidents étant au cœur de nos préoccupations, Vision Montréal désire souligner son appui aux orientations du *Plan* mentionnant de « développer des indicateurs de qualité de vie propres au quartier », en ciblant notamment la sécurité et la pollution sonore.

RECOMMANDATION 11 : Vision Montréal recommande de porter une attention particulière aux conditions qui permettront une cohabitation harmonieuse entre les diverses activités du Vieux-Montréal, notamment en ce qui a trait la quiétude et à la sécurité des résidents du quartier.

3. Le Vieux-Montréal : une histoire à raconter

Que ce soit pour le profit des Montréalais ou des visiteurs étrangers, la riche histoire du Vieux-Montréal mérite d'être à l'honneur. Le Vieux-Montréal est non seulement le lieu de fondation de la métropole, mais il est également le témoin de l'histoire de toute l'Amérique du Nord, des grands explorateurs à l'émergence de la navigation commerciale jusqu'à l'avènement de l'ère industrielle. Nous croyons que la mise en valeur et la protection de ce patrimoine tangible et immatériel exceptionnel doit s'appuyer sur un narratif historique qui met en lumière les différentes étapes et phases de notre histoire de manière à consolider l'identité montréalaise.

3.1 Des circuits historiques à l'image de notre contemporanéité

Le Vieux-Montréal possède un corpus de bâtiments de grande valeur historique et architecturale. Le cadre bâti historique comprend des édifices, des monuments, des rues et des aménagements, porteurs d'une valeur symbolique et patrimoniale pour les Montréalais. La Basilique Notre-Dame, la maison Louis-Joseph-Papineau, le Silo no 5, et d'autres constructions, plus modestes et très nombreuses, dont les maisons et anciens commerces, méritent une attention particulière.

Vision Montréal désire mettre en valeur ces lieux, tel que le propose également le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*. En outre, le *Plan* doit également considérer la mise en valeur de certains éléments factuels intégrés au cadre bâti, dont les anciennes enseignes peintes sur mur, témoignant du dynamisme commercial qui caractérisait autrefois ce secteur.

Afin de souligner l'importance du patrimoine bâti et culturel du quartier, nous suggérons l'intégration de projets de qualité et contemporains. Nous proposons un éclairage nocturne ponctuel, visant à illuminer divers lieux patrimoniaux. Une signalisation devrait également être installée afin d'identifier ou de commémorer certains lieux historiques (pensons par exemple à l'utilisation de plaques sur les immeubles patrimoniaux). Une signalisation doit aussi être présente afin de bien diriger les individus vers les sites touristiques et/ou patrimoniaux du Vieux-Montréal.

De plus, nous encourageons la présence de parcours historiques, desquels pourraient bénéficier tant les visiteurs étrangers que les Montréalais. En particulier, en tant que projet audacieux et digne d'inventivité, nous soulignons le projet « Cité Mémoire », un projet multimédia « immersif, interactif et déambulatoire » qui trace l'histoire de Montréal en faisant apparaître des personnages historiques sur les murs aveugles de plusieurs édifices du Vieux-Montréal. (La Presse, 23 janvier 2013).

RECOMMANDATION 12 : Afin de mettre en valeur le patrimoine bâti du Vieux-Montréal, Vision Montréal recommande la création de circuits historiques à l'image de notre contemporanéité. Nous encourageons donc la mise sur pied du projet « Cité mémoire ». Le cadre bâti, incluant les anciennes enseignes peintes sur mur, doit également être mis en valeur.

3.2 La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel

Depuis octobre 2012, la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC)⁸ confère de nouveaux pouvoirs aux municipalités québécoises. Désormais, le pouvoir de citation qu'elles détiennent s'applique non seulement aux immeubles et aux sites, mais également aux intérieurs d'immeubles, aux documents et objets patrimoniaux (appartenant aux municipalités). Les municipalités peuvent également identifier des personnages historiques décédés, des événements et des lieux historiques, ainsi que des éléments du patrimoine immatériel. Elles sont aussi en mesure de présenter au ministre de la Culture des demandes pour la désignation de paysages culturels patrimoniaux. Bien que récents, ces nouveaux pouvoirs doivent être mis à contribution pour protéger et mettre en valeur le patrimoine du Vieux-Montréal et devraient donc être pris en considération par le *Plan*.

RECOMMANDATION 13 : Vision Montréal recommande que le Plan précise les objectifs à atteindre pour le Vieux-Montréal, en regard des pouvoirs supplémentaires accordés à la Ville de Montréal par la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel.

3.3 Un futur site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Un projet d'envergure a été amorcé en 2001 : celui d'inscrire un site de Montréal sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet a été entrepris par David B. Hanna, professeur d'urbanisme à l'Université du Québec à Montréal, auteur de la proposition, ainsi qu'un groupe de chercheurs. Il s'agit d'un périmètre de 274 hectares comprenant l'enchaînement du Vieux-Montréal, du Vieux-Port, du canal de Lachine et des rapides de Lachine. Les infrastructures de transport et de transmission (silos à grain, terminus ferroviaire, pont Victoria, etc.) situées à l'intérieur du périmètre sont également au cœur de la proposition. Ce projet d'inscription pourrait être le premier à proposer un système de transport intégré comme base d'inscription d'un site au patrimoine mondial.

Le projet a été approuvé, en 2002, par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM). La Ville l'a ensuite adopté dans l'optique d'effectuer une demande future à l'UNESCO. En 2011, il était soumis à Tourisme Montréal et Fasken-Martineau pour étude. À cette date, la Ville avait toutefois réduit le site envisagé au Vieux-Montréal et aux silos. Cependant, selon le comité d'orientation⁹ du projet, ce nouveau périmètre risque d'affaiblir la candidature devant l'UNESCO.

Vision Montréal est en faveur de relancer le processus du projet d'inscription afin qu'il soit ultimement proposé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet est profitable à trois niveaux. D'abord, l'inscription du site permettrait de créer une vitalité économique pour le secteur du Vieux-Montréal par l'essor touristique qu'elle pourrait susciter. Ensuite, ce projet générerait un rayonnement international d'envergure et contribuerait à la fierté locale et nationale des citoyens. Finalement, il assurerait que la protection du site soit maintenue à long terme.

RECOMMANDATION 14 : Vision Montréal recommande de relancer le projet d'inscription du système de transport intégré du Vieux-Montréal et du Vieux-Port sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, initié en 2001 en l'inscrivant dans le *Plan de mise en valeur et de protection du Vieux-Montréal*.

⁸ Cette nouvelle loi remplace la *Loi sur les biens culturels* (LBC), datant de 1972.

⁹ Ce comité était composé de David B. Hanna, Jean-Claude Robert, Dinu Bumbaru, Claude St-Germain, Brain Young et Gilles Lauzon.

Conclusion

La consultation publique sur le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* est une occasion unique pour Vision Montréal de présenter sa vision de l'avenir du quartier. Celle-ci repose sur les points suivants :

- Nous jugeons primordial de reconnecter le Vieux-Montréal avec ses quartiers limitrophes et d'intégrer plus étroitement le quartier dans les projets de valorisation du Havre. Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie fait partie intégrante de cette stratégie visant à retisser des liens entre le Vieux-Montréal et le Centre-ville.
- Nous accordons une place importante à la création d'un équilibre entre un milieu de vie de qualité pour les résidents et la mise en valeur du patrimoine et du potentiel touristique du secteur. Nous estimons que davantage d'efforts doivent être apportés afin d'assurer une plus grande convivialité au Vieux-Montréal notamment en misant sur une animation à l'année, une bonification des espaces publics et des services de proximité et une augmentation de l'offre de transport collectif.
- Nous désirons mettre en valeur l'histoire de Montréal en tissant des multiples interventions patrimoniales dans le secteur un narratif dynamique et vivant, facilitant l'appropriation et la compréhension de notre passé. À ce titre, divers moyens doivent être exploités notamment la présence de circuits historiques créatifs et dynamique, l'adoption de nouvelles bonnes pratiques en regard de la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* et par l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous croyons que les recommandations que nous avons énoncés ici sont des éléments-clefs qui permettront de renforcer l'authenticité du lieu et permettre une cohabitation harmonieuse des diverses activités présentes dans le Vieux-Montréal.



Mieux gouverner, développer et rêver Montréal.

Annexe 1 - Liste des recommandations

RECOMMANDATION 1 :

Vision Montréal recommande que l'étude de faisabilité du recouvrement de l'ensemble de l'autoroute Ville-Marie vers l'est soit rendue publique dans les meilleurs délais.

RECOMMANDATION 2 :

Vision Montréal recommande l'intégration du projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie au Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, afin d'élaborer une vision complète du Centre-ville de Montréal.

RECOMMANDATION 3 :

Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal travaille en collaboration avec la Société immobilière du Canada et la Société du parc Jean-Drapeau afin d'établir une structure de gouvernance partagée lui permettant de contribuer à la planification des aménagements et d'établir les orientations de programmation du Vieux-Port et du Havre de Montréal.

RECOMMANDATION 4 :

Vision Montréal recommande que le nouvel aménagement de la station de métro Champ-de-Mars et de l'espace environnant intègre un pôle de services pour les usagers du secteur.

RECOMMANDATION 5 :

Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal, en collaboration avec le milieu, dont la Table de concertation du Vieux-Montréal, détermine une stratégie visant à animer le quartier tout au long de l'année, incluant la période hivernale.

RECOMMANDATION 6 :

Vision Montréal recommande que la valorisation des terrains vacants du Vieux-Montréal donne lieu à la création d'espaces publics et de parcs.

RECOMMANDATION 7 :

Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal produise un bilan de mi-parcours du Plan sectoriel de gestion des déplacements dans le Vieux-Montréal 2010-2017 afin de pouvoir corriger le tir au besoin.

RECOMMANDATION 8 :

Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM, continue d'améliorer l'offre de transport en commun, notamment de proximité, pour le quartier.

RECOMMANDATION 9 :

L'élaboration de ce bilan devrait également être l'occasion de procéder à une réflexion sur le stationnement, explorant des solutions novatrices pour le secteur dont les stationnements pour vélos, le stationnement réservé à l'autopartage, les stationnements souterrains et les aires d'attente pour les taxis

RECOMMANDATION 10 :

Vision Montréal recommande que les zones piétons-auto soit définies comme des zones de rencontre afin de garantir la sécurité maximale des différents usagers.

RECOMMANDATION 11 :

Vision Montréal recommande de porter une attention particulière aux conditions qui permettront une cohabitation harmonieuse entre les diverses activités du Vieux-Montréal, notamment en ce qui à trait la quiétude et à la sécurité des résidents du quartier.

RECOMMANDATION 12 :

Afin de mettre en valeur le patrimoine bâti du Vieux-Montréal, Vision Montréal recommande la création de circuits historiques à l'image de notre contemporanéité. Nous encourageons donc la mise sur pied du projet « Cité mémoire ». Le cadre bâti, incluant les anciennes enseignes peintes sur mur, doit également être mis en valeur.

RECOMMANDATION 13 :

Vision Montréal recommande que le Plan précise les objectifs à atteindre pour le Vieux-Montréal, en regard des pouvoirs supplémentaires accordés à la Ville de Montréal par la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel.

RECOMMANDATION 14 :

Vision Montréal recommande de relancer le projet d'inscription du système de transport intégré du Vieux-Montréal et du Vieux-Port sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, initié en 2001 en l'inscrivant dans le *Plan de mise en valeur et de protection du Vieux-Montréal*.